

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/01/2023

L' an 2023 et le 10 janvier à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de MARMAGNE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUPERAT Bernard, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 16

Contre : 1

Abstentions : 0

Etaients présents :

M. AMIOT Yannick, M. BLOND Renaud, M. CLAIR Jean-Michel, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, Mme FEVRIER Noelle, M. HENOFF Bertrand, Mme JACQUET Annie, M. MILLEREUX Gérard, M. MILLET Lionel, Mme NENNIG Valérie, Mme REBOTTARO Catherine, M. THEILLAY Rodolphe

Procurations :

Mme LASSEUR Odile donne pouvoir à Mme NENNIG Valérie, M. CHARPENTIER Franck donne pouvoir à M. BLOND Renaud, Mme BERGER-LINARD Céline donne pouvoir à M. MILLEREUX Gérard

Excusées :

Mme GAUTIER Allison, Mme ROY-MARGUERITAT Frédérique

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. DENIS Alexandre

Date de convocation
06/01/2023

AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE 2022-2041

Date d'affichage
06/01/2023

Vu la délibération n°77/2022 en date du 14 décembre 2022 par laquelle le conseil municipal décidait de reporter la délibération à une prochaine séance de l'assemblée délibérante, estimant ne pas avoir suffisamment d'informations sur le sujet et regrettant l'absence de Jean Michel Clair, adjoint aux travaux, pour discuter de ce sujet.

réf : 02/23

Vu le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.212-3 du code forestier.

Vote : à la majorité

Monsieur le Maire rappelle les grandes lignes du projet qui comprend :

Date de mise en ligne sur le site internet de la commune :
12/01/2023

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement
- La définition des objectifs assignés à cette forêt
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme

La délibération sera rendue exécutoire après sa transmission à la Préfecture par ACTES
Transmis le 12/01/2023

Il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis au projet d'aménagement proposé.

Jean-Michel Clair présente l'historique du dossier et les arguments de l'ONF.

Renaud Blond présente plusieurs arguments expliquant son avis défavorable sur le projet.

Jean Michel Clair propose de solliciter le technicien de l'ONF pour organiser une visite de la forêt communale aux conseillers municipaux afin de leur donner toutes les explications utiles à leur prise de décision.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reporter la délibération à une prochaine séance de l'assemblée délibérante.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Marmagne, le 11 janvier 2023

Le Maire

Bernard DUPERAT

Le secrétaire de séance

Alexandre DENIS